

# Le Grand Est bien doté en écoles, avec des temps d'accès plus longs en zone rurale

Insee Flash Grand Est • n° 107 • Mars 2025

Dans le Grand Est, neuf enfants sur dix vivent dans une commune équipée d'au moins une école. L'accès à l'école est toutefois moins facile dans certains territoires de la région, notamment en milieu rural. Environ 9 % de la population réside à plus de 4 minutes en voiture d'une école, contre 13 % en France de province. Dans le Grand Est, les différences d'accès entre le rural et l'urbain sont plus grandes qu'au niveau national : les difficultés se concentrent principalement dans l'ouest de la région, plus rural. Au contraire, certaines communes situées notamment dans la plaine alsacienne et dans le sillon lorrain sont très bien dotées en écoles.

En 2023, le Grand Est compte près de 4 400 écoles ou **regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)**. L'ensemble de ces établissements est réparti sur 46 % des communes de la région, dont 700 sont uniquement dotées d'un regroupement dispersé. Ainsi, moins d'un tiers des communes disposent d'un établissement scolaire couvrant tous les niveaux pédagogiques. Cela s'explique par la petite taille des communes de la région : une commune sur deux a moins de 300 habitants.

## L'école, un équipement de proximité

Les écoles font partie des équipements de proximité les plus répandus, avec les restaurants et certains équipements sportifs comme les terrains de jeux ou les salles polyvalentes, loin devant les boulangeries et autres commerces. Quasiment toutes les communes de plus de 1 000 habitants disposent d'une école, ainsi que 80 % des communes de 500 à 1 000 habitants. En revanche, moins de la moitié des communes de 300 à 500 habitants ont une école, et à peine 11 % des communes de moins de 300 habitants. Sur les 523 communes les plus rurales de la région, seules 14 sont dotées d'un établissement scolaire. Les écoles étant généralement situées dans les communes les plus peuplées, seul un enfant sur dix vit dans une commune sans école dans le Grand Est ► **figure 1**. Cependant, 7 % des enfants de la région habitent dans une commune dont la seule école est un RPI dispersé. La part des communes sans école varie fortement d'un département à l'autre. Ainsi, quatre communes sur cinq disposent d'au moins une école dans le Bas-Rhin (pour 97 % des enfants), contre à peine plus d'une sur cinq en Haute-Marne et dans la Meuse, où respectivement un quart et un tiers des enfants vivent dans une commune sans école.

## Neuf habitants sur dix à moins de 4 minutes d'une école en voiture

Le **temps moyen d'accès théorique** par la route à l'école peut différer du temps de trajet réel. Il constitue cependant un bon moyen de mesurer les écarts d'accès à l'école. Le Grand Est est la troisième région où le temps d'accès aux écoles est le plus court, derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France.

Cependant, cette situation cache de fortes disparités entre les territoires ► **figure 2** : alors qu'un tiers de l'ensemble de la population réside à proximité immédiate d'une école et que 70 % des habitants de

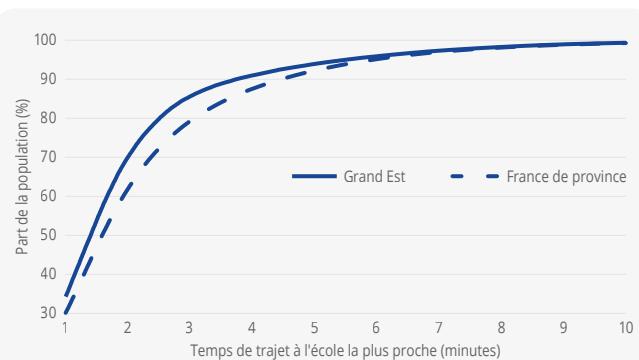
## ► 1. Répartition des communes dépourvues d'école et des enfants concernés dans le Grand Est

| Département            | Communes sans école |             | Enfants de 3 à 11 ans habitant dans une commune sans école |             |
|------------------------|---------------------|-------------|--|-------------|
|                        | Nombre              | Part (en %) | Nombre   | Part (en %) |
| Ardennes               | 325                 | 73          | 6 300  | 22          |
| Aube                   | 270                 | 63          | 5 000  | 15          |
| Marne                  | 423                 | 69          | 9 800  | 16          |
| Haute-Marne            | 322                 | 76          | 4 100  | 26          |
| Meurthe-et-Moselle     | 324                 | 55          | 7 100  | 10          |
| Meuse                  | 390                 | 78          | 6 000  | 33          |
| Moselle                | 250                 | 34          | 6 200  | 6           |
| Bas-Rhin               | 92                  | 18          | 3 600  | 3           |
| Haut-Rhin              | 104                 | 28          | 4 800  | 6           |
| Vosges                 | 282                 | 56          | 4 100  | 12          |
| <b>Total Grand Est</b> | <b>2 782</b>        | <b>54</b>   | <b>57 200</b>  | <b>10</b>   |

**Lecture :** Dans la Meuse, 390 communes n'ont pas d'école. Elles rassemblent 33 % des enfants de 3 à 11 ans vivant dans le département.

**Source :** Insee, Recensement de la population 2021, Base permanente des équipements 2023.

## ► 2. Répartition de la population en fonction du temps de trajet jusqu'à l'école la plus proche



**Lecture :** 91 % de la population est située à moins de 4 minutes d'une école.

**Sources :** Insee, Base permanente des équipements 2023, Fidéli 2022, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

la région vivent à moins de 2 minutes d'une école en voiture, d'autres sont plus éloignés. Ainsi, dans le Grand Est, 9 % de la population vit à plus de 4 minutes d'une école, étant ainsi considérée comme **éloignée**

d'une école ; c'est moins qu'en France de province (13 %). Par ailleurs, moins de 2 % de la population habite à plus de 8 minutes d'une école.

## Un temps d'accès plus court dans l'est de la région

Le temps d'accès à l'école varie fortement selon la situation démographique et géographique ► **figure 3**. Dans les départements alsaciens, dans le sillon lorrain ou à proximité des grandes villes (Nancy, Reims, Troyes), la majorité des habitants vivent à moins de 2 minutes d'une école et moins de 5 % de la population est éloignée de plus de 4 minutes d'une école. Au contraire, seulement 20 % des habitants des communes de la Meuse et de la Haute-Marne ont un temps d'accès moyen inférieur à 2 minutes. Dans ces départements, le temps d'accès moyen à l'école de certaines communes dépasse les 15 minutes, et plus du quart de la population est éloignée de plus de 4 minutes des écoles. Par ailleurs, dans les départements avec davantage de reliefs, comme les Ardennes et les Vosges, le temps d'accès aux écoles est lié à la proximité de routes principales.

## Dans le Grand Est, de plus grandes différences de temps d'accès entre le rural et l'urbain qu'en France de province

L'accès aux écoles varie fortement selon la **densité de population des communes**. Dans les communes urbaines et les bourgs ruraux du Grand Est, à peine plus de 2 % de la population réside à plus de 4 minutes d'une école ► **figure 4**. C'est deux fois moins qu'en France de province, où la part de la population éloignée d'une école atteint 12 % dans les bourgs ruraux (comparé à 5 % dans le Grand Est). Cependant, dans les communes rurales à habitat dispersé, la part de la population éloignée s'élève à 36 % dans le Grand Est, et même 83 % dans le rural très dispersé. Alors que ces communes ne regroupent que 20 % de la population du Grand Est, elles concentrent 78 % de la population éloignée des écoles. Cette concentration des difficultés d'accès en milieu rural est bien plus importante qu'au niveau national : en France de province, le rural dispersé regroupe 20 % de la population, mais « seulement » 59 % de la population éloignée. ●

Baptiste Descamps, Hugo Mayca (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://insee.fr)

### ► Définitions

Les écoles primaires regroupent tous les niveaux pédagogiques, comprenant maternelle et élémentaire. **Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)** permettent à plusieurs communes d'associer leurs écoles quand chacune n'a pas assez d'effectifs pour assurer tous les niveaux. Si l'entièreté des niveaux sont déplacés dans une seule commune, on parle de RPI concentré. Si les différents niveaux sont répartis entre plusieurs communes, c'est un RPI dispersé. Dans cette étude, les RPI sont traités comme les autres écoles, même s'ils ne disposent pas de tous les niveaux pédagogiques. Le secteur privé représente moins de 5 % des écoles du premier degré.

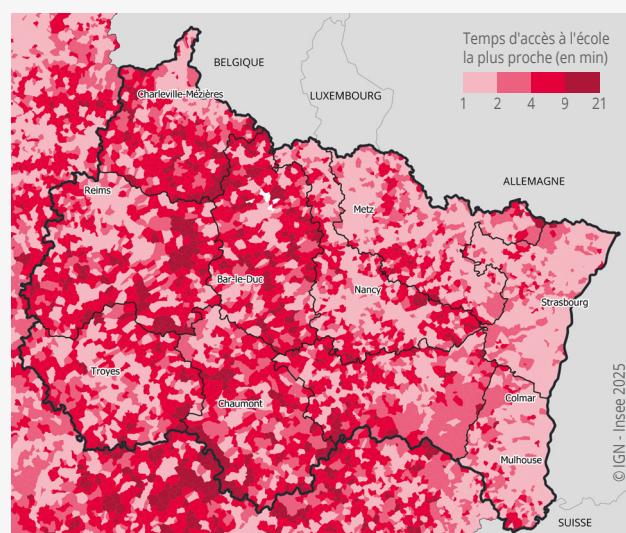
Le **temps moyen d'accès théorique** correspond à la durée nécessaire pour rejoindre l'école la plus proche en voiture, sans tenir compte de l'établissement réellement fréquenté par l'élève, ni de son moyen de transport effectif (à pied, à vélo, en ramassage scolaire dans les zones de RPI...).

Le **éloignement** est calculé à l'échelle de la région, à partir de seuils en minutes correspondant au temps minimum nécessaire pour les 10 % de la population mettant le plus de temps pour accéder à un panier d'équipements. Une

**population est dite éloignée** si son temps d'accès moyen est supérieur à ce seuil. Dans le Grand Est, le seuil d'éloignement à l'école est de 4 minutes.

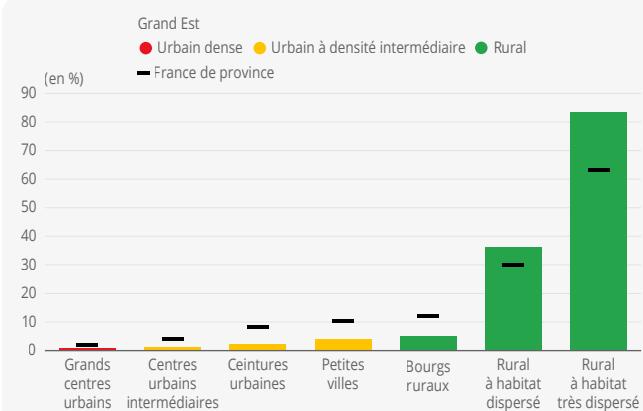
La **grille communale de densité** de l'Insee, établie à partir de données carroyées, permet d'approcher la densité de population. Elle permet de répartir les communes suivant la proportion de population résidant dans des zones densément peuplées ou au contraire peu densément peuplées.

### ► 3. Temps d'accès moyen à l'école la plus proche par commune



**Sources :** Insee, Base permanente des équipements 2023, Fidéli 2022, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

### ► 4. Part de la population éloignée des écoles selon le type de commune



**Lecture :** 36 % de la population des communes rurales à habitat dispersé du Grand Est est éloignée d'une école, soit 6 points de plus qu'en France de province.

**Sources :** Insee, Base permanente des équipements 2023, Fidéli 2022, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

### ► Pour comprendre

Le **calcul du temps d'accès aux écoles** est réalisé à l'aide du distancier Metric-OSRM de l'Insee reposant sur un serveur de calcul de type Open Source Routing Machine et mobilisant les données d'OpenStreetMap. La population de chaque carreau de 200 m de côté, tous âges confondus, est associée à l'école la plus proche par la route, ce qui permet de calculer un temps moyen à l'échelle communale. Lorsque le temps moyen d'accès théorique est inférieur à 1 minute, on parle de population résidant à **proximité immédiate** d'une école.

### ► Pour en savoir plus

• **Antoine P., Reffet-Rochas A.**, « Des temps d'accès contrastés d'une ruralité à l'autre, un rôle structurant pour les bourgs ruraux », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 163, juin 2023.

• **Decorme H., Lécoart A., Bertrand P.**, « Accès à l'école : des difficultés localisées dans quelques territoires », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 94, février 2020.

